

## **PB 2025 et PFQ 2025-2028**

### **Considérant**

- Le Projet de Budget 2025 (PB2025) présenté par le Conseil d'Etat (CE), comprenant l'annuité 2025, mais sans indexation à ce jour ;
- Que le PB2025 inclut une augmentation de postes censée suivre le besoin en lien avec l'augmentation démographique, ainsi que la transition indispensable pour réduire les impacts écologiques, mais sans toutefois arriver à rattraper les retards accumulés ;
- Que le plan financier Quadriennal 2025-2028 inclut toujours une suppression de l'annuité en 2026 et 2028, ainsi que des économies sur le dos du personnel, comme l'augmentation importante des cotisations aux caisses de pension pour les nouvelles personnes engagées (-1,7 à - 3% du sal.net), ainsi qu'une augmentation du temps de travail pour le personnel de plusieurs Offices dans l'enseignement (les enseignant-e-s du secondaire I, les éducateur-ric-e-s et les enseignant-e-s spécialisé-e-s de l'OMP, les accompagnateur-ric-e-s de musique des écoles de musique, les maître-sse-s en santé sexuelle et affective au SSEJ);
- Que le Cartel constate de nouvelles mesures d'austérité, telles que la suppression d'une semaine de vacances dans les services du SASAJ, du SASLP, du SEASP et du SPMi, rattachés au DIP ;
- Que les mesures d'économie sur le dos du personnel et des prestations publiques s'exercent alors que le CE maintient un projet de baisse drastique des impôts, qui va surtout profiter aux plus riches (la classe moyenne est estimée s'étendre jusqu'aux salaires de 400'000/année...), et mettre en péril diverses aides publiques (aide au logement, tarifs TPG augmentés pour certaines populations contre une gratuité limitée, ...)

### ***L'Assemblée des Délégué-e-s, réunie le 3 octobre 2024 :***

- **Exige la pleine indexation selon l'IPC pour 2025 (0,8% à ce jour), et le rattrapage des indexations depuis 2021 (1,56%), soit une indexation minimum de 2,36 %.**
- **Défend tous les postes inscrits dans le PB2025, et demande que soit inscrit dans le PFQ 2025-2028 le rattrapage de postes dans certains secteurs (notamment les postes de secrétariat, éducateur-trices, maître-sse-s en santé sexuelle et affective et les postes pour la police judiciaire et police de proximité);**
- **Combat toute baisse d'impôts tant que les mécanismes salariaux, les postes nécessaires au maintien de la qualité des prestations ainsi que des moyens supplémentaires pour une transition écologique avec justice sociale ne seront pas assurés.**

### ***Résolution adoptée à l'unanimité***